

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL

77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 14 Février 2019

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 12 FÉVRIER 2019**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, BOTREL Dominique, AUGE Elisabeth, Messieurs TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, FAGIS Christophe, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, DIEUX Emmanuel, MADELENAT François, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

Monsieur FONTAN Michel, représenté par Monsieur AUTHIER Bernard,
Madame VIRIN Catherine, représentée par Monsieur HUSSON Michel,
Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame CHEVAL Michèle,
Madame BENOIST Simone, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur DIEUX Emmanuel,

Absent excusé : Monsieur VIEIRA Michel,

Absents : Mesdames TELLIER Aline, DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHIER Hervé

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'il y a des questions en « Affaires et questions diverses » ?

Monsieur MARTINEZ souhaite poser une question sur les cahiers de doléances dans le cadre du Grand Débat National.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL PUBLIC DU 11 DECEMBRE 2018

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal Public du 11 Décembre 2018.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Public est approuvé à l'unanimité.

2 -AVIS DU CONSEIL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA DEMANDE DEPOSEE PAR LA Sté EQUIMETH POUR ETRE AUTORISEE A EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION ASSOCIEE A UN PLAN D'EPANDAGE SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MORET-LOING-ET-ORVANNE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'émettre un avis sur l'enquête publique environnementale concernant la demande déposée par la Sté EQUIMETH pour être autorisée à exploiter une unité de méthanisation associée à un plan d'épandage, située sur le territoire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, Zone des Renardières.

L'enquête publique s'est déroulée du 02 Janvier 2019 à 9h00 au 1^{er} Février 2019 à 17h30, à la mairie de Moret-Loing-et-Orvanne (26 Rue Grande – 77250 Moret-sur-Loing).

Le Conseil émet, à la majorité (17 voix Pour – 1 Abstention [Jean-Claude MARTINEZ]), un avis favorable à cette enquête publique.

3 - REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES AU 1^{er} JANVIER 2019

Madame le Maire expose au Conseil que, depuis le 1^{er} Janvier 2019, avec la réactivation des mesures PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), c'est désormais l'indice brut 1027 (et non plus 1022) qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Il convient donc :

Article 1 : Suite à la modification de l'indice brut terminal porté à 1027 au lieu de 1022, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (*soit 43 % pour le Maire [1] et 16,5 % pour les Adjoint[s], soit une enveloppe totale de 4.881,19 € mensuels*), aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

A sa demande, Madame le Maire souhaite que son indemnité soit d'un niveau inférieur (35,63 %) à celui du barème (43 %) :

Maire : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
35,63 % de l'indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique.

Adjoints (5) :

- Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint
- Monsieur FONTAN Michel, 2^{ème} Adjoint
- Madame CHEVAL Michèle, 3^{ème} Adjoint
- Madame VIRIN Catherine, 4^{ème} Adjoint
- Monsieur HUSSON Michel, 5^{ème} Adjoint

12,23 % de l'Indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique

Conseillers Municipaux délégués (2):

- Monsieur FAGIS Christophe,
- Monsieur BERTHIER Hervé,

5,40 % de l'Indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique

Article 2 : dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

TABLEAU RECAPUTILATIF DES INDEMNITES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	Pourcentage de l'IB 1027	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	35,63 %	1.385,79 €
AUTHIER Bernard	1 ^{er} Adjoint	12,23 %	475,67 €
FONTAN Michel	2 ^{ème} Adjoint	12,23 %	475,67 €
CHEVAL Michèle	3 ^{ème} Adjoint	12,23 %	475,67 €
VIRIN Catherine	4 ^{ème} Adjoint	12,23 %	475,67 €
HUSSON Michel	5 ^{ème} Adjoint	12,23 %	475,67 €
FAGIS Christophe	CM délégué	5,40 %	210,03 €
BERTHIER Hervé	CM délégué	5,40 %	210,03 €
TOTAL			4.184,20 €

Le présent tableau sera annexé à la délibération en date du 12 Février 2019.

NB : l'enveloppe générale n'est pas atteinte. A l'année en brut si taux maximal : 58.574,28 €, pour l'année 2019, total de la dépense en brut : 50.210,40 €

Le Conseil adopte, à la majorité (17 voix Pour - 1 Abstention [François MADELENAT]), la rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués comme ci-dessus.

4 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE DEUX CARREFOURS A FEUX ET A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES 403, 29 ET 18 A SAINT-GERMAIN-LAVAL

Madame le Maire expose au Conseil que le Département de Seine-et-Marne, en accord avec la Commune, a décidé de procéder aux travaux de mise aux normes du carrefour à feux tricolores RD 403 (Route de Nangis) / RD 18 (Rue de Provins) / Rue de la Fontaine Froide.

En accord avec le Département, la Commune assurera quant à elle les travaux de mise en conformité du carrefour à feux tricolores RD 403 (Route de Nangis) / Avenue de l'Ancienne Eglise Saint Pierre / Rue des Cyprès.

La Commune a également accepté de participer à l'entretien ultérieur de ces aménagements et des RD 403, 18 et 29 dans leurs sections situées en agglomération.

Le coût des travaux est estimé à 50.000 € HT pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département et à 50.000,00 € HT pour ceux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et est établie pour une durée de 10 ans, renouvelable à la date anniversaire pour la même durée par tacite reconduction.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la présente convention qui définit les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés, leur réalisation et leur financement, ainsi que les modalités d'entretien ultérieur.

5 - LISTE DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES – BUDGET COMMUNE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est donc proposé de prendre en charge les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, l'installation et le démontage des décorations de Noël, illuminations de fin d'années, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés,
- cadeaux offerts par la Commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance, décès, ...), d'événement liés à la carrière (mutation, fin de stage, médailles, départ à la retraite, ...) ou d'autres événements importants (récompenses sportives, culturelles, militaires, ...) ou de réceptions officielles,
- le règlement des factures de sociétés et/ou troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (cotisations URSSAF, retraite complémentaire, SACEM, ..., pour les orchestres, artistes, musiciens, ...)
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos),
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Il conviendra donc d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies » du Budget principal Commune.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la liste des dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies – Budget Commune.

6 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DES IMMEUBLES

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de compléter la délibération en date du 16 Juin 2018, reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 23 Juin 2008, et portant le même objet.

Conformément à l'instruction M14, il convient de modifier la durée maximale des amortissements pour les subventions d'équipement des immeubles et de la porter à 30 ans.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la modification de la durée d'amortissement des subventions des immeubles pour la porter à 30 ans.

7 - RESILIATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES 2019-2022 AVEC LE CIG GRANDE COURONNE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de résilier l'adhésion de la Commune de Saint-Germain-Laval au Groupement de Commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 avec le CIG Grande Couronne à compter du 1^{er} Mars 2019, conformément à l'Article 6 – Adhésion et retrait des membres – Paragraphe 6.2 – Retrait d'adhérents au groupement. Elle précise que la participation financière de la commune sera néanmoins due pour le reste de l'année en cours.

En effet, la Commune a décidé d'adhérer à un autre groupement, à savoir le Groupement d'Intérêt Public Maximilien ; décision prise par délibération le 11 Décembre 2018 (reçue en Sous-Préfecture de Provins le 13 Décembre 2018) pour la dématérialisation des procédures.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à résilier l'adhésion de la Commune de Saint-Germain-Laval au Groupement de Commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 avec le CIG Grande Couronne à compter du 1^{er} Mars 2019.

Questions et affaires diverses

Monsieur MARTINEZ souhaite savoir combien de doléances ont été faites en Mairie.

Madame le Maire répond qu'il a été reçu 4 doléances qui ont été adressées à la Mission Grand Débat National à Paris. Une information sur l'ouverture du cahier de doléances a été faite sur le site Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

La parole est donnée au public.

Monsieur JAKSIC souhaite savoir quand vont démarrer les travaux de la Rue de l'Ecole ?

Monsieur AUTHIER répond qu'il ne peut apporter de réponse. A partir du 25 Février commenceront les travaux qui étaient prévus en 2018, à savoir la Rue de la Fontaine Froide et la Rue de la Fosse aux Oiseaux. Normalement les travaux de la Rue de l'Ecole devraient être réalisés cette année, au cours du dernier trimestre 2019. Il attend le dossier de la CCPM pour savoir ce qui a été prévu, notamment la gestion des eaux pluviales, la reprise du tapis, ...

Monsieur TYCHENSKY espère que ces travaux se réaliseront vers Septembre 2019.

Monsieur JAKSIC rencontre des problèmes avec son alimentation électrique. Il a fait des devis pour pouvoir enfouir son réseau, mais serait-il possible de faire un enfouissement sur la partie qui est restée en aérien ?

Monsieur AUTHIER demande à Monsieur JAKSIC de prendre rendez-vous pour étudier ce dossier avec lui.

La séance est close à 21h05.